

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## **Informations générales :**

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable \* est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## **Pharmacie :**

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## **Biologie et Biologie :**

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## **Optique :**

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## **Éducation :**

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## **Prothétique :**

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## **Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :**

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## **Adresses Mails utiles**

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

N° P19-0039688

N<sup>o</sup> D:  
11732

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2114

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre : RETRAITÉ

Nom & Prénom : ACHOUR ABDELGHANI

Date de naissance : 11/11/1993

Adresse : 13 Rue Moussa Al Ayoubi Bourgogne  
Casablanca

Tél. : 06 79 99 00 25 Total des frais engagés : 2502160 + 2 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 07/11/19

Nom et prénom du malade : BOUSSINE Zahra

Lien de parenté :  Lui-même

Conjoint

Age: 15  
 Enfant

Nature de la maladie : Rafel

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

ACO

Le : 11/11/19

CS

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

## ~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
CHBA od de Bourgogne 21 Tél: 05 21 001658 INPE 092004639 P. 35601098	11-11-2019	20,00

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
<i>Laboratoire TOUJALINE Bd Ain Taoujlate Casablanca T: 05 22 47 49 49 / 05 22 17 52 30</i>	07.11.2013	VA 1000	160,000 DT

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEL ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXERCICE

Glyset®

Glimépiride

1 mg

30

20,00

Docteur Nathalie P

Diplômée de la Faculté de N  
de RENNES (France)

MEDECINE GENERALE

D.U. : Diététique et Maladies de la Nutrition

(Diabète - Hypercholestérolémie - Obésité ...)

Autorisation N° : 12457

الدكتورة نطالى بـ

خريجة كلية الطب برين (فرنسا)

الطب العام

شهادة جامعية في الحمية وأمراض التغذية

(السكري ، السمنة ، الكوليسترول ...)

رخصة رقم : 12457

Casablanca, le

MMXIX الدار البيضاء ، في

MMXIX

Dr. Boulkhir  
Dahir

Glyset 1mg 11/11 S.V.

Dr. Boulkhir  
Dahir

Dr. Boulkhir  
Dahir  
Résidence Annour Immeuble 2 Avenue de Tan Tan 20160 Casablanca  
Tél. 0522 36 84 76 - GSM : 00 212 (0) 661 32 53 22

Pharmacie AL FARABI  
LA HABA  
A5, Bd de Bourgogne - Casablanca  
Tél: 0522.27.35.82  
ICE: 001654187000019  
INPE: 092004639  
TP: 35601098

**Docteur Nathalie PAYELLE**

Diplômée de la Faculté de Médecine  
de RENNES (France)

**MEDECINE GENERALE**

D.U. : Diététique et Maladies de la Nutrition

(Diabète - Hypercholestérolémie - Obésité ...)

Autorisation N° : 12457

**الدكتورة نطالي بيل**

خريجة كلية الطب ببرين (فرنسا)

**الطب العام**

شهادة جامعية في الحمية وأمراض التغذية  
(السكري ، السمنة ، الكوليسترول ...)

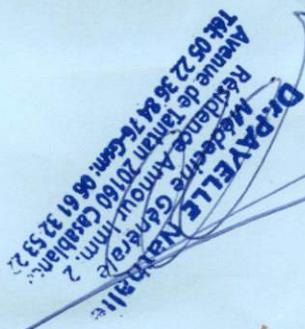
رخصة رقم : 12457

Casablanca, le .....

الدار البيضاء ، في : AMG

Beuhayat  
Talha

N. Nathalie Payelle



**LABORATOIRE TOUZANI RACINE**  
50 Bd Aïn Tidjoutate Casablanca  
Tél.: 05 22 47 949 / 05 22 47 52 52

Résidence Annour Immeuble 2 - Avenue de Tan Tan 20160 - CASABLANCA

Tél. & Fax : 00 212 (0) 522 36 84 76 - GSM : 00 212 (0) 661 32 53 22

**Dr Othmane TOUZANI**

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie  
 Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie  
 Biologie de la Reproduction (Université Marseille)  
 Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

**FACTURE N° : 191107007**

Casablanca le 07-11-2019

INPE :



**Mme Zahra BOUHSINE**

Date de l'examen : 07-11-2019

Analyses :

**Récapitulatif des analyses**

CN	Analyse	Val	Clefs
9105	Forfait traitement échantillon sanguin	E25	E
0119	Hémoglobine glycosylée	B100	B

Total des B : 100

**TOTAL DOSSIER : 160.00 DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de : cent soixante dirham

LABORATOIRE TOUZANI RACINE  
 50 Bd Aïn Taoujte Casablanca  
 Tél: 05 22 49 49 / 47 52 52

**La Qualité est notre souci permanent**

50, Boulevard Aïn Taoujte, Racine (prolongement clinique Badr) - Casablanca - Maroc  
 Tél : 05 22 49 49 / 47 52 52 - Fax : 05 22 48 66 00 - E-mail : laboratoireltr@gmail.com  
 INPE : 093061422 Patente : 35652203 IF : 18744872 ICE : 001547834000059 CNSS : 5413323



Dr Othmane TOUZANI

Spécialiste en : Hématologie - Biochimie - Bactériologie  
Virologie Clinique - Immunologie - Parasitologie - Mycologie  
Biologie de la Reproduction (Université Marseille)  
Qualité en Biologie Médicale (Université Bordeaux)

Prélèvement du : 07-11-2019  
au labo à 09:16  
**Demande N° : 191107007**  
Edition : 08-11-2019

Mme BOUHSINE Zahra

Prescripteur :

## BIOCHIMIE SANGUINE

Hémoglobine glyquée (HbA1c)	5,5 %	(4,0-6,0)
( Technique HPLC selon DCCT/NGSP – TOSOH )		
HbA1c – (IFCC)	37 mmol/mol	(20-42)

**Valeurs de référence :**

Sujet normoglycémique : 4,00 à 6,00 % de l'hémoglobine totale.

Sujet diabétique équilibré : objectif ciblé autour de 6,50 %.

Diabète mal équilibré : taux supérieur à 8,50 %.

Demande validée biologiquement par : Dr. O. TOUZANI